

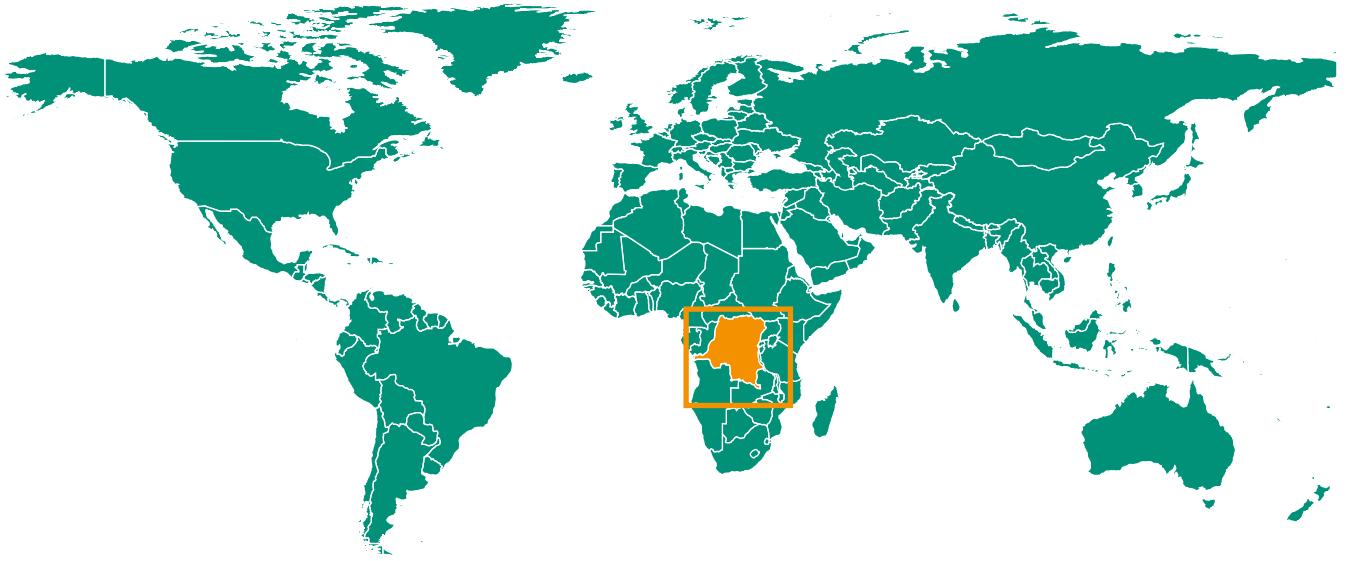
DOCUMENT DE PROGRAMME-PAYS
2008 – 2009

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Programme des Nations Unies pour les
Établissements Humains
Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes

UN HABITAT



Des extraits de cette publication peuvent être reproduits sans autorisation à la seule condition que la source soit indiquée.

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2008

Photo credits: © UN-HABITAT/Alf Gillman & Alain Grimard

HS Number: HS/1060/08F

ISBN Number: 978-92-1-132055-8

ISBN Series: 978-92-1-132030-5

Les publications du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains peuvent être obtenues par le biais du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes ou bien directement à :

ONU-HABITAT
B.P. 30030, GPO 00100
Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: un-habitat@unhabitat.org

Site Internet: <http://www.unhabitat.org>

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE	4
AVANT-PROPOS DU MINISTRE	5
ANALYSE DE LA SITUATION	6
Situation des établissements humains	6
Priorité 1: Plaidoyer, évaluation et partenariat	7
Priorité 2: Aménagement urbain participatif, gestion et gouvernance	9
Priorité 3: Foncier et logement pour les plus pauvres	10
Priorité 4: Environnement et infrastructures de base	11
Priorité 5: Systèmes de financement des établissements humains	12
INSTRUMENTS DE PROGRAMMATION	13
Les instruments multilatéraux de programmation	13
Les besoins de renforcement des capacités	13
ACTIVITÉS RÉCENTES ET EN COURS	14
ONU-HABITAT	14
Partenaires	15
STRATÉGIE	16
Stratégie d'ONU-HABITAT dans le secteur	16
Objectifs du programme	16
Modalités de gestion	16
Risques	17
Priorités identifiées	17
MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE	17
Principes clés	17
Information	17
CADRE DU PROGRAMME	18
Tableau des résultats et des ressources	18
Budget du programme	20
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	22
ACRONYMES	22
RÉSUMÉ	23
EXECUTIVE SUMMARY	24

AVANT-PROPOS

DIRECTRICE EXÉCUTIVE



Le Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT a approuvé le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme 2008-2013 en avril 2007. Ce plan vise en particulier à promouvoir l'alignement des activités normatives et fonctionnelles d'ONU-HABITAT à l'échelle de chaque pays. Les Documents

de Programme-Pays (HCPD) mis au point par ONU-HABITAT constituent une illustration concrète de cette stratégie de coordination à travers un processus consultatif impliquant les chargés de programme (HPM) d'ONU-HABITAT, les gouvernements nationaux, les équipes des Nations Unies et leurs agences dans chaque pays, les partenaires du développement et tous les services d'ONU-HABITAT. Les Documents de Programme-Pays sont des outils stratégiques destinés à guider toutes les activités d'ONU-HABITAT au cours d'une période de deux ans. L'un des principaux aspects de ces documents correspond à la mission d'ONU-HABITAT, à savoir la maîtrise de l'expansion urbaine et les défis qu'elle pose aux pays en développement. Chaque Document de Programme-Pays recense les priorités nationales en matière de développement urbain, notamment dans les domaines du logement et de la bonne gouvernance urbaine, ainsi que de l'accès aux services de base et au crédit.

Sont aussi abordées dans ces documents les grandes problématiques de l'environnement, du genre, des catastrophes naturelles et, plus généralement, de la réduction de la vulnérabilité. Chacun de ces Documents de Programme se concentre sur un pays. Ces outils de référence sont destinés aux chargés de pro-

gramme ainsi qu'aux parties prenantes au développement urbain durable à l'échelon local et national. Dans le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme qu'il a adopté le 6 décembre 2007, le Comité des Représentants Permanents d'ONU-HABITAT a demandé que 20 Documents de Programme-Pays soient préparés au cours de l'année 2008, et notamment pour les pays où le programme « One UN » est mis en oeuvre. Conformément à la réforme des Nations Unies, chaque Document de Programme cherche à renforcer le rôle de l'ONU et à démontrer notre engagement.

Je tiens à remercier nos chargés de programme pour leur contribution et leur dévouement, ainsi que pour avoir mis au point ces Documents de Programme sous la direction de la Division de la Coopération Technique et Régionale et avec le soutien de tous les départements et programmes d'ONU-HABITAT.

Anna K. Tibaijuka
Directrice Exécutive

MINISTRE



A l'insu d'un diagnostic rigoureux, participatif et inclusif de l'état de la pauvreté en RDC, un Document de Stratégie et de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté « DSCR P » a été adopté en 2006. A partir de juin 2007, le Gouvernement de la RDC s'est engagé à appliquer le DSCR P à travers un plan d'actions pour

les 18 mois suivants. En vue de l'harmonisation des programmes de développement et leur alignement sur le DSCR P/PAP, le Gouvernement de la RDC a mis en place 15 groupes thématiques. Les domaines de la Protection Sociale, du Genre et de la Pauvreté Urbaine sont ceux du Groupe Thématique N° 12. Ce Groupe représente un cadre formel de concertation entre les divers ministères chargés de la protection sociale, des questions liées au genre, du cadre de vie des populations urbaines, ainsi qu'avec les partenaires au développement. Le programme d'actions stratégiques du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat a pour objectif l'amélioration de la gestion urbaine et des conditions d'accès des populations à un habitat décent ainsi qu'à des services collectifs et sociaux de qualité.

Aussi, nous saluons le Document de Programme-Pays 2008-2009 d'ONU-HABITAT en RDC, qui est aligné à la fois sur notre DSCR P/PAP et sur notre Plan d'Action National pour l'Habitat.

L'harmonisation des programmes de développement urbain devrait nous permettre de conjuguer les syner-

gies et mobiliser les ressources face aux défis de la pauvreté urbaine marquée par une grave pénurie de logements décents (estimée à quelque trois millions d'unités) et la prolifération des bidonvilles. Les études de profils urbains menées avec l'appui d'ONU-HABITAT estiment à 833 000 ménages vivant dans des conditions inhumaines dans les villes de RDC.

Le document de Programme Pays d'ONU-HABITAT, dans ses parties tant normatives que fonctionnelles, est axé sur des résultats bien définis. Nous apprécions ce souci de visibilité qui s'attache à la lutte contre la pauvreté urbaine sous tous ses aspects. C'est pourquoi le Gouvernement de la RDC, à travers le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, accordera à notre partenaire, ONU-HABITAT toute l'attention ainsi que l'espace de travail et les facilités administratives nécessaires pour la mise en œuvre de ce Document de Programme-Pays.

S.E.M Sylvain NGABU
Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat
République Démocratique du Congo

ANALYSE DE LA SITUATION

La République Démocratique du Congo a été, pendant trois décennies, profondément marquée par l'instabilité sociale et politique, la guerre ayant fait plus de quatre millions de morts et détruit l'ensemble du tissu économique du pays. En outre, l'interruption, en janvier 1992 de la coopération bi et multilatérale avec la communauté internationale, en l'occurrence ses bailleurs de fonds traditionnels, s'était traduite par une réduction dramatique des flux de ressources financières, aggravant une crise économique, sociale et humanitaire déjà sans précédent sur l'ensemble du territoire national.

Après le référendum constitutionnel de décembre 2005, des élections présidentielles, législatives et provinciales ont été organisées en juillet 2006.

Suite à ces scrutins, de nouvelles institutions démocratiques sont en cours de mise en place dans un contexte caractérisé par les quatre grands défis suivants:

- (i) la consolidation de la paix et de la sécurité;
- (ii) l'instauration d'un Etat de droit et de bonne gouvernance ;
- (iii) la reconstruction du pays et la relance durable de l'économie nationale; et
- (iv) l'amélioration du bien-être des populations.

C'est dans ce cadre que le Chef de l'État a lancé « cinq chantiers » pour la reconstruction du pays, à savoir: les infrastructures, l'emploi, l'éducation, la santé et l'habitat.

La RDC s'est dotée en 2002 d'un Plan d'Action National pour l'Habitat (PANH) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'assistance technique d'ONU-HABITAT. Outre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le DSCRP adopté en août 2006, le PANH demeure un cadre clair et incontournable pour toute intervention programmée dans le secteur des établissements humains en RDC. C'est pourquoi le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat a demandé l'appui du PNUD et l'assistance technique d'ONU-HABITAT pour mettre à jour ce PANH, comme préalable à l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de l'habitat en RDC.

La première partie du Document de Programme Pays est organisée selon les priorités du Plan Institutionnel et Stratégique à Moyen Terme d'ONU-HABITAT approuvées par le Conseil d'Administration en 2007.

SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Le problème de l'habitat en RDC est avant tout celui de l'urbanisme car, au-delà du logement, l'habitat désigne le mode d'organisation et de peuplement par l'homme du milieu où il vit, dont la maison et les infrastructures. Il ne peut donc être dissocié de l'urbanisme ni des questions foncières.

En RDC, le tissu urbain est délabré. Le cadre de vie connaît une dégradation très avancée. Les services collectifs et sociaux de base (voirie, drainage, électricité, eau, assainissement, logement) sont insuffisants en qualité et en quantité.

En effet, les nouveaux quartiers, de plus en plus étendus, sont dépourvus d'infrastructures et de services de base. En outre, dans les quartiers plus anciens autrefois équipés, il n'a été possible de maintenir ni un accès convenable aux services urbains, ni leur bon fonctionnement. L'urbanisation de la pauvreté sur les collines et dans les basses plaines est à l'origine de la dégradation de l'environnement par les phénomènes d'érosion et les inondations.

VUE D'ENSEMBLE

Urbanisation (2008)

- Population totale: 65 m
- Pop. urbaine: 22 m (34%)

Taux de croissance annuel (2005-2010)

- National: 3.2 %
- Urbain: 5 %

Les villes principales (2008)

- Kinshasa: 8.2 m
- Lubumbashi: 1.4 m
- Mbuji-Mayi: 1.3 m

Source: UN DESA

Indicateur urbain

- Pourcentage de la population urbaine vivant dans les bidonvilles: 76 %

Pourcentage de la population urbaine ayant accès:

- A l'eau potable: 82 %
- A l'eau courante: 59 %
- A l'assainissement: 55 %
- A un espace de vie suffisant: 83 %
- A un logement durable: 57 %

Source: UN-HABITAT, 2000



Les prix des denrées alimentaires de consommation courante sont élevés par suite de la dégradation, voire de l'absence, des voies de circulation entre la ville et son arrière-pays.

La pauvreté est absolue. La majorité de la population vit en-deçà du seuil de pauvreté, soit avec moins d'un dollar par jour.

Cependant, les perspectives démographiques les plus réalistes indiquent que la population urbaine, de 16,7 millions en 2000 (sur un total de 50 millions) va passer à quelque 30 millions en 2015. Cela représentera alors 37,5 % d'une population totale de 80 millions d'habitants.

Au cours des dernières années, le conflit armé a accéléré un exode rural qui, déjà amorcé depuis des décennies, s'est poursuivi à un rythme et dans des conditions effroyables. Poussées par la violence et la peur, les populations rurales sont venues s'agglutiner dans des centres urbains déjà surchargés, sans activité économique ni infrastructures suffisantes pour les accueillir. Si une partie de ces populations entretient des projets de retour vers ses zones d'origine, il est manifeste qu'un grand nombre va rester dans les villes où elles se trouvent aujourd'hui.

La surpopulation urbaine est donc un événement non passager, mais bien durable et qui est appelé à s'aggraver encore avec la poursuite de l'exode rural.

La réduction effective de la pauvreté en RDC, conformément aux Objectifs de Développement du Millénaire, exige donc une intervention vigoureuse en milieu urbain.

Inexorable, inéluctable et marquée par l'insécurité de la tenure et l'extension désordonnée de l'espace construit, l'urbanisation fait apparaître les problèmes de gouvernance et de gestion urbaine comme les contraintes majeures qui pèsent sur le développement du secteur de l'urbanisme et de l'habitat en RDC.

PRIORITÉ 1: PLAIDOYER, ÉVALUATION ET PARTENARIAT

REDUIRE LA VULNERABILITE

La réduction de la vulnérabilité s'articule autour de deux axes stratégiques : (i) la prévention des crises et le relèvement communautaire ; et (ii) la lutte contre la dissémination du VIH/SIDA à une population de plus en plus jeune et féminisée.

PRÉVENTION DES CRISES ET RELÈVEMENT COMMUNAUTAIRE

Le document de travail issu de la Revue du Programme PNUD-RDC (Kinshasa, décembre 2006) qualifie de dramatique la situation de référence: plus de quatre millions de morts suite aux conflits armés depuis 1999; plus de 2,5 millions de personnes déplacées vulnérables et autres victimes des guerres; environ 300 000 rapatriés, 100 000 démobilisés, 500 000 Congolais réfugiés dans les pays voisins; conflits et massacres chroniques dans l'Est du pays (les deux Kivu et l'Ituri); violences dirigées en particulier contre les femmes et les jeunes filles; faible accès des populations aux

services sociaux et aux ressources; absence de cadre stratégique et de programmes adaptés pour la création d'emplois et de richesse pour les jeunes; faibles capacités des autorités locales et des partenaires; absence de programmes de réinsertion adaptée et durable.

Actions à mener: (i) redynamiser le programme de relèvement communautaire par des interventions d'urgence et de développement; (ii) promouvoir des moyens d'existence durables à travers des activités génératrices de revenu; (iii) appuyer la pacification, le rétablissement de la sécurité humaine, la réconciliation et la gouvernance locale; (iv) appuyer de manière conséquente la réinsertion durable afin que les démobilisés soient vraiment capables de s'auto-employer et de participer à la reconstruction de leurs communautés d'accueil.

Depuis 2006, ONU-HABITAT participe à la réflexion et à la formulation de projets pour la formation professionnelle des ex- combattants avant leur réinsertion. La Banque mondiale et le Comité d'Approbation des Projets de Réinsertion comptent ONU-HABITAT parmi les partenaires stratégiques du Programme de Réinsertion.

LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

La RDC dispose d'un cadre de lutte contre le VIH/SIDA : le Conseil National Multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA (CNMLS) et le Programme de Lutte Multisectorielle contre le VIH/SIDA (PNMLS).

Néanmoins, la situation de référence est déplorable: faible capacité des instances de coordination

et de mise en œuvre des programmes et projets de prévention/traitement; faible intégration, dans la lutte contre le VIH/SIDA, des droits et de l'approche liés au genre; rupture fréquente des stocks de matériels de transfusion; faible pouvoir d'achat des populations et contraintes culturelles; inefficacité du système de distribution des produits médicaux; insuffisance des soins et du traitement; faible couverture géographique.

Actions à mener: renforcer les capacités nationales de coordination et de mise en œuvre des programmes nationaux de lutte contre la pandémie; améliorer l'accès à la prévention, au traitement et à des soins de bonne qualité; sensibiliser toutes les institutions concernées au besoin d'intégrer le VIH/SIDA et la dimension du genre dans leurs outils de planification ainsi que dans leurs budgets; développer des synergies entre partenaires du développement par des instances d'échanges et de réflexion communes. L'objectif est de réduire la morbidité et la mortalité dues au VIH/SIDA, dont le taux de prévalence est d'environ cinq pour cent. Mais ce taux est plus élevé dans les régions de l'Est du pays en proie aux conflits armés.

RENFORCER LES CAPACITÉS

La mise en œuvre du DSCR/PAP/CAP exige de renforcer les capacités à tous les niveaux dans les ministères concernés. Le développement des capacités se retrouve parmi les axes stratégiques dans chaque domaine d'intervention, en l'occurrence dans celui de la gouvernance. Il s'agit soit de renforcer



les capacités nationales en matière de formulation, d'appropriation, d'absorption et d'exécution des politiques, stratégies et programmes nationaux, soit d'appuyer le gouvernement pour une mobilisation bien coordonnée des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes.

Toutefois, la pauvreté affecte non seulement les conditions de vie des populations, mais aussi les institutions, les structures et les conditions de travail de l'administration urbaine.

C'est pourquoi, au-delà des capacités techniques et de la gestion des administrations aux niveaux national, provincial et local, il s'agit aussi de remettre sur pied les cadres fonctionnels de travail des personnels, équipements compris. Ce développement des capacités est l'une des conditions indispensables à la réalisation des objectifs des programmes de développement à court terme (PAP) et à moyen terme (DSCR et UNDAF), voire des OMD. Le Plan d'Action National pour l'Habitat prévoit donc, entre autres, la réalisation d'Audits Urbains qui doivent permettre d'évaluer et de développer les capacités institutionnelles, structurelles, fonctionnelles et individuelles dans les villes et centres urbains secondaires en RDC.

PRIORITÉ 2: AMÉNAGEMENT URBAIN PARTICIPATIF, GESTION ET GOUVERNANCE

LA GESTION URBAINE

L'urbanisme en RDC présente les six caractéristiques suivantes: (i) l'occupation des terrains, qui se fait en général sur des espaces nus non viabilisés; (ii) les risques de catastrophe, liés à l'occupation des sites à risque: inondation, ensablement, érosion et glissement de terrain; (iii) le caractère dépassé du décret-loi du 20 juin 1957 sur l'urbanisme, aggravé par l'inexistence, dans les agglomérations, de schémas d'urbanisme approuvés et à jour; (iv) l'insuffisance des ressources humaines et financières autonomes; (v) l'absence notoire d'aménageurs fonciers tant publics que privés; et (vi) l'absence de cadre et de mécanismes appropriés pour la construction et l'entretien des infrastructures de base et des équipements collectifs.

GOUVERNANCE ET CADRE INSTITUTIONNEL

De multiples institutions et organismes publics interviennent dans le secteur de l'urbanisme et de la gestion urbaine en RDC. Cela ne permet pas de donner une impulsion durable à une bonne gouvernance urbaine. Cet état de choses tient aux causes suivantes :

1. La multiplicité et la dispersion des fonctions relatives à la gestion de l'habitat urbain, avec pour conséquences des empiètements et des conflits de compétences entre les institutions, et à terme, à une dilution généralisée des responsabilités.
2. L'absence d'une structure de coordination des interventions en matière d'urbanisme et d'habitat, tant au niveau national que provincial. En effet, bien que prévues à l'article 27 du décret-loi du 20 juin 1957 sur l'urbanisme, les Commissions provinciales de l'urbanisme qui auraient pu servir d'instances de conception et de contrôle à ce niveau n'ont jamais fonctionné.
3. L'instabilité institutionnelle des services de l'urbanisme et de l'habitat en RDC, rattachés au fil des ans à divers ministères (Travaux Publics et Aménagement du Territoire, Affaires Sociales, Affaires Foncières, Environnement). Cette instabilité s'est traduite par des dysfonctionnements dans les services administratifs à chaque réaménagement du Gouvernement.
4. La faible capacité des responsables de l'administration de l'urbanisme et de l'habitat en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des politiques dans ce domaine, pour les raisons suivantes:
 - L'insuffisance des cadres techniques supérieurs au sein de l'administration (urbanistes, aménageurs, architectes, ingénieurs, sociologues). Actuellement, on compte 20 cadres techniques supérieurs, sur les 224 prévus dans l'organigramme du Ministère
 - L'absence d'une politique de renforcement des capacités par la formation, la reconversion et le recyclage du personnel en place;
 - L'insuffisance de moyens matériels et financiers pour le bon fonctionnement des services;

- L'inexistence d'outils de gestion urbaine et d'organismes d'exécution des politiques en matière d'habitat. Les deux organismes paraétatiques (Office National du Logement et Caisse Nationale de Crédit et d'Épargne Immobilière) qui opéraient dans le domaine de la production de logements neufs ont été dissouts, tandis que les quelques promoteurs privés qui s'étaient lancés dans la construction de logements sociaux ont vite capitulé, face à l'effondrement des paramètres socio-économiques.
 - Le Bureau-pilote d'Assistance à l'Auto-Construction (BAAC), établi auprès du Secrétariat Général à l'Urbanisme et à l'Habitat, n'a fonctionné que pendant quelques mois, faute de moyens.
 - Le Bureau d'Études, d'Aménagement et d'Urbanisme (BEAU), dont la mission principale est de doter les agglomérations urbaines de plans d'urbanisme, a pratiquement arrêté ses activités depuis la suspension de la coopération française en 1990 et le pillage de ses équipements et de ses fonds documentaires en 1991. La reprise de la coopération française en 2006 à travers le Projet de Développement Urbain (PRODEV) permet, non sans de multiples difficultés, de relancer les activités du BEAU. Toutefois, l'inactivité pendant plus d'une décennie, le vieillissement et l'absence de formation continue de son personnel technique constituent un grand handicap.
5. L'inadaptation des textes législatifs et réglementaires au contexte actuel. Il convient de rappeler aussi que la législation sur la planification urbaine et les documents d'urbanisme en RDC remontent à l'époque coloniale, c'est-à-dire à une période où le degré et le rythme de l'urbanisation étaient modérés.
 6. La mauvaise gouvernance dans la gestion urbaine, caractérisée par l'inapplication des principes de décentralisation, de subsidiarité et de partenariat impliquant la participation de l'autorité et des communautés locales dans les organes de décision et la mise en œuvre de politiques locales en matière d'habitat.

PRIORITÉ 3: FONCIER ET LOGEMENT POUR LES PLUS PAUVRES

LE SECTEUR FONCIER

Les pouvoirs publics n'ont qu'une maîtrise limitée des terrains urbains placés sous leur responsabilité. Les indicateurs des modes d'acquisition

des terrains, tels qu'ils ressortent des enquêtes ENHAPSE RDC/1999, mettent en évidence la violation de la loi et le mauvais fonctionnement de l'administration chargée de la gestion foncière.

La propriété d'un terrain est, dans le meilleur des cas, d'une fiabilité toute relative. À Kinshasa, par exemple, la proportion des parcelles de logement pourvues de titres de propriété en bonne et due forme n'est que de l'ordre de 30 pour cent. Les titres de propriété foncière risquent toujours de donner lieu à contestation, et la propriété à titre individuel n'est jamais pleinement garantie. On comprend dès lors que 70 % des jugements rendus par les tribunaux de RDC portent sur des litiges fonciers.

Depuis la loi foncière du 20 juillet 1973, le sol est cependant la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'État. Il a l'initiative de tous les lotissements et ne distribue que des concessions perpétuelles pour les nationaux et temporaires pour les étrangers. La propriété privée ne s'exerce que sur le bâti. En pratique, le système de distribution par les chefs de terre est le seul qui fonctionne. Certains particuliers font ensuite entériner leurs acquisitions par le Ministère des Affaires Foncières avec l'octroi du certificat d'enregistrement; C'est le seul titre de propriété à l'abri de toute contestation, et sans lequel il n'y a pas d'hypothèque possible, ni de garantie réelle et par conséquent pas de crédit immobilier nécessaire au développement du secteur du logement. L'absence de titres de propriété précis et l'inexistence de droits d'occupation foncière se conjuguent avec la mauvaise administration foncière pour faire obstacle à l'expansion des investissements dans le secteur de l'habitat.

La conversion des titres fonciers et l'établissement des plans cadastraux font partie des préoccupations du Gouvernement de RDC. C'est pourquoi, par le biais du Ministère des Affaires Foncières, il a demandé l'appui d'ONU-HABITAT pour renforcer son action en faveur de la sécurité foncière et de l'accès à la terre pour les plus vulnérables.

LOGEMENT

Il n'existe pas en RDC de filière organisée pour la production de logements. Celle-ci, laissée à l'initiative individuelle des ménages, se fait par « auto-construction ». La situation du logement se caractérise par des bidonvilles insalubres et précaires, et une pénurie importante (estimée à l'horizon de 2010, à 2,4 millions d'unités, dont 736 837 à Kinshasa) qu'expliquent à la fois l'expansion démographique,



l'exode rural, la détérioration de l'économie nationale et la désorganisation de l'appareil administratif.

Selon l'enquête sur la perception de la pauvreté réalisée par l'Unité de Pilotage du Processus d'Élaboration et de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (UPPE-SRP) de novembre 2003 à juin 2006, 81 % des ménages interrogés ont déclaré ne pas être satisfaits de leur logement. Les provinces du Katanga et des deux Kasai comptent une grande proportion (88 pour cent) de ménages insatisfaits par les conditions de logement, suivies par les provinces de l'Équateur, de Bandundu et du Bas Congo (71 % en moyenne). La proportion des ménages vivant dans la promiscuité est de 76 % pour l'ensemble du pays, selon la même source.

PRIORITÉ 4: L'ENVIRONNEMENT ET LES INFRASTRUCTURES DE BASE

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET L'ENVIRONNEMENT

Les villes congolaises sont en proie à un processus auto-entretenu de destruction. À la destruction du milieu physique par des phénomènes d'érosion, s'ajoute celle de l'environnement, due à la mauvaise administration des villes, à l'absence de gestion des

déchets solides et liquides et à différentes formes de pollution du milieu de vie. On observe une extension continue des bidonvilles autour de grands centres urbains, sur les terres à l'abandon (terres propices à l'érosion, sensibles à l'éboulement ou inondables) où se concentre une population vulnérable. C'est ainsi que les enquêtes ENHAPSE RDC/1999 menées par le Projet PNUD/Habitat ont dénombré 396 620 ménages dans les bidonvilles urbains du pays, dont 94,6 % dans des constructions précaires et le reste dans des logis installés sur des sites à risques. Si les tendances actuelles se maintiennent, on trouvera 5 211 488 ménages dans les bidonvilles de RDC en 2010. La destruction du cadre de vie est liée aux guerres successives qui ont frappé particulièrement la région orientale de la RDC, avec les migrations de populations qui s'en sont suivies. À cela s'ajoutent le non-respect de la réglementation existante, l'insuffisance des mesures d'accompagnement et des politiques et programmes de développement et d'aménagement du territoire, l'inexistence de politiques/programmes de développement en milieu rural, l'inefficacité de la politique d'éducation dans les campagnes, l'insuffisance des politiques et programmes bien définis d'occupation de l'espace, et l'absence de politiques de gestion et de traitement des déchets.

LES SERVICES SOCIAUX DE BASE: EAU ET ASSAINISSEMENT

L'enjeu pour la RDC consiste à mobiliser ses immenses ressources en eau, à les rendre potables et à les distribuer à la population. La reconstruction du secteur de l'eau et de l'assainissement constitue l'une des premières priorités de la stratégie de réduction de la pauvreté. Elle va bénéficier à court terme d'une attention particulière de la part du Gouvernement, afin de mettre à la disposition des populations la quantité d'eau quotidienne correspondant à la norme ainsi qu'un espace vital plus salubre. L'objectif du secteur est de faire passer (i) le taux de desserte en eau potable de 22 % en 2005 à 26,9 % en 2008 pour se situer à 49 % en 2015 ; et (ii) le taux de desserte en assainissement de 9 % en 2005 à 15 % en 2008 et à 45 % à l'horizon 2015.

PRIORITÉ 5: SYSTÈMES DE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

MOBILISATION DE RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

Le Programme d'Action du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat 2007-2012 comporte, entre autres axes prioritaires, la recherche de nouvelles filières de mobilisation des ressources extrabudgétaires, assorties de conditions privilégiées, en vue de l'exécution du programme du Ministère. Il s'agit, d'une part, de mettre en place et d'encourager l'activité de microcrédits et d'encadrer les initiatives populaires en matière de financement du logement ; et d'autre part, de mettre en place un circuit spécial de facilitation du crédit immobilier. Ce circuit comprend deux composantes: un Fonds pour l'Habitat, alimenté par la fiscalité et par des ressources collectées auprès de la diaspora congolaise, afin de renforcer les moyens d'intervention de la Banque de l'Habitat à créer; et un Fonds de Garantie, alimenté par le budget de l'Etat, destiné à garantir les prêts octroyés aux fonctionnaires, agents de l'Etat et aux ménages à faible revenu. Par ailleurs, les ressources propres de la Société d'Aménagement Foncier (à créer) permettraient de viabiliser et d'assainir les sites avant toute construction.

La stratégie de mobilisation des fonds pour l'habitat comporte un partenariat innovant entre cinq grands types d'intervenants: le Trésor Public, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, les partenaires du développement, les promoteurs immobiliers privés et les accédants au logement.

Du point de vue financier, ces stratégies visent à une répartition équilibrée des risques d'investissement et à une plus grande efficacité dans la réalisation des objectifs sectoriels fixés par le Ministère pour la période 2007-2012.

AU NIVEAU DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement de la RDC, en concertation avec ses partenaires du développement, a décidé de mettre au point un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) pour l'application du DSCRCP dans la période initiale de juillet 2007 à décembre 2008.

Le PAP constitue la première étape de la reconstruction de la RDC à travers les " Cinq Chantiers » du Président de la République, le Programme du Gouvernement, le Contrat de Gouvernance et le Cadre d'Assistance-Pays (CAP) des partenaires du développement. Il traduit, pour cette période de 18 mois, les grandes orientations du DSCRCP avec des interventions et mesures visant à: (i) rétablir la sécurité (humaine, économique et sociale), (ii) relancer l'économie et (iii) faire reculer la pauvreté dans les campagnes comme dans les villes.

L'un des objectifs primordiaux poursuivi par le PAP est de parvenir au point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) à l'horizon 2008.

Les actions retenues par le PAP soutiennent les cinq " piliers » du DSCRCP, à savoir: (i) Promotion de la bonne gouvernance et consolidation de la paix; (ii) Consolidation de la stabilité macro-économique et de la croissance; (iii) Amélioration de l'accès aux services sociaux et réduction de la vulnérabilité; (iv) Lutte contre le VIH/SIDA et (v) Appui à la dynamique communautaire.

Les actions sont décrites en fonction des matrices de résultats répartis entre chaque pilier. Ces matrices comportent chacune, outre les indicateurs stratégiques de chaque pilier, les résultats d'ensemble et plus détaillés attendus pendant les 18 mois (juillet 2007-décembre 2008) et les actions indicatives pour le moyen terme (horizon 2010).

La réalisation du PAP dépend des engagements financiers effectifs des partenaires du développement et de la partie gouvernementale.

Le PAP s'accompagnera du Plan d'Action de mise en œuvre du DSCRCP qui comportera des indicateurs de résultat, des calendriers de réalisation et les moyens et conditions de mise en œuvre, tout en précisant les zones géographiques bénéficiaires.

Les ressources mises à disposition pour l'application du DSCRCP à moyen terme (2009-2010) ont fait

INSTRUMENTS DE PROGRAMMATION

LES INSTRUMENTS MULTILATÉRAUX DE PROGRAMMATION

Pour soutenir les efforts de reconstruction nationale au cours de la période postélectorale, les partenaires du développement de la RDC, y compris les agences du Système des Nations Unies, ont adopté en juin 2006 un Cadre d'Assistance-Pays (CAP/CAF) en accord avec le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRCP).

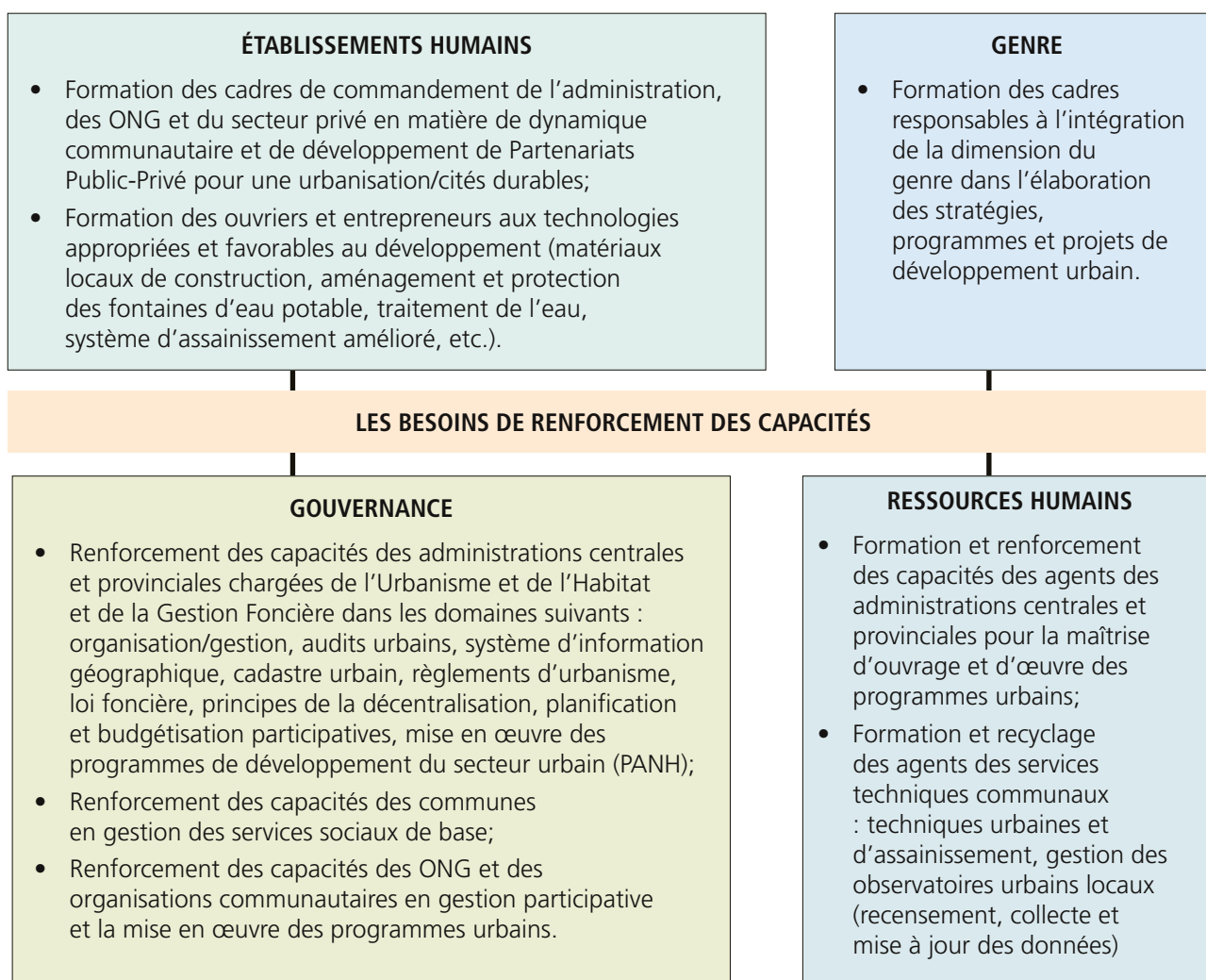
Le CAF rassemble les donateurs multilatéraux et bilatéraux, y compris tout le SNU, autour des cinq piliers du DSCRCP, à savoir (i) consolidation de la paix et bonne gouvernance; (ii) croissance équitable; (iii) accès aux services sociaux et réduction

de la vulnérabilité; (iv) lutte contre le VIH/SIDA; et (v) appui à la dynamique communautaire.

Le SNU a aligné son Plan-Cadre d'Assistance au Développement (UNDAF) entièrement sur le CAF et donc, sur le DSCRCP. La contribution du Programme UNDAF porte sur quatre des cinq axes du CAF, à savoir : (i) la réduction de la violence armée et le renforcement des institutions; (ii) le meilleur accès aux services sociaux; (iii) l'arrêt de la propagation du VIH/SIDA; et (iv) la mise en place de mécanismes participatifs de planification aux niveaux local et communautaire.

LES BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le Plan d'Action National pour l'Habitat évalue les besoins en ressources humaines pour renforcer les capacités techniques et de gestion des administrations chargées de l'habitat aux niveaux central, provincial et local. Le tableau ci-après présente les besoins en renforcement des capacités des institutions et des ressources humaines.



ACTIVITÉS RÉCENTES ET EN COURS

Les activités récentes et en cours d'ONU-HABITAT et des partenaires sont présentées dans le tableau ci-dessous:

ONU-HABITAT

Titre du Programme	Calendrier	Budget (USD)	Sources de financement	Partenaires	Activités principales
Renforcement des capacités en planification participative et budget participatif	2008-2010	500,000	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale AECI	Ville de Kinshasa, Communes de Kimbanseke, Masina et Ndjili, Ville de Mbandaka	Recenser les sites en accord avec l'AECI; Recenser les institutions de formation; Impliquer les autorités des villes visées; (Kinshasa et Mbandaka); Dresser un plan de travail; Critères de choix des villes d'intervention; Justification du choix de la ville de Mbandaka.
Sécurité de l'occupation foncière et d'accès à la terre pour les plus vulnérables	2009 - 2010	900,000	ONU-HABITAT / UNHCR	Ministère des Affaires Foncières, MONUC, PNUD, UNHCR, OCHA.	Développement d'une stratégie sur la problématique foncière et le retour des personnes déplacées dans l'Est de la RDC, en particulier au Nord/Kivu; Elaboration de la note de concept sur la sécurité de l'occupation foncière et d'accès à la terre pour les plus vulnérables
Etudes du Profil Régional du Secteur Urbain «RUSPS»	2004-2005	16.000 / 100.000	CE	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Actualisation du document de projet d'appui.
Programme DDR réinsertion socio économique des ex combattants démobilisés	2006 - 2008	20.000	ONU-HABITAT	Ministère de la Défense Nationale – Unité de Pilotage PN DDR	Mission d'identification à Kinshasa, Lubumbashi, Matadi; Soumission de propositions: Kinshasa sans bidonvilles, CDS Lubumbashi, CDS Matadi.
Stratégies de développement urbain CDS	2007 - 2009	12.000	ONU-HABITAT / Alliance de villes	BM/AFD-BEAU/PNUD/Gouvernement de la RDC/Villes concernées (Kinshasa, Lubumbashi, Matadi)	Mission d'identification à Kinshasa, Lubumbashi, Matadi; soumissions propositions : Kinshasa sans bidonvilles, CDS Lubumbashi, CDS Matadi
Formulation du Plan de Développement Urbain de la Ville de Kisangani « PDU-Kisangani »	2008	60.000	PNUD	Ministère National de l'Urbanisme et Habitat/Gouvernorat de la Province Orientale/Ville de Kisangani	Termes de Référence; analyse du site et audits Urbains; Elaboration du PDU assorti d'un programme d'actions prioritaires, Atelier de restitution et validation

PARTENAIRES

Organisation	Activités principales
PNUD	Elaboration du PANH; curage et assainissement de la rivière Kalamu; étude d'aménagement du site de Lac Vert/Mogunga à Goma; candidature d'ONU-HABITAT comme Agent Coopérant dans la mise en œuvre du sous-programme " Gouvernance locale » du PNUD; actualisation du Plan d'Action National pour l'Habitat (activité conjointe); revue du rapport national sur les OMD; organisation de l'atelier sur la planification basée sur les OMD.
Banque Mondiale	Financement des travaux de réhabilitation de quatre résidences universitaires à Kinshasa; accord de financement de projets CONADER/ONU-HABITAT et ONU-HABITAT - MDRP/SPFW pour la réinsertion socio-économique des ex-combattants (la signature de la convention pour l'exécution d'un des projets est en instance); parrainage du Programme Alliance des Villes pour Kinshasa, Lubumbashi et Matadi; Unité de Pilotage du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (UP – PNDDR, ex-CONADER).
Délégation de l'Union Européenne	Cellule d'appui à l'Ordonnateur National du FED (COFED): appui aux études pour l'élaboration du Profil Régional du secteur urbain (RUSPS); implication d'ONU-HABITAT dans la formulation du programme " Gouvernance » du 10ème FED; assistance au consultant international chargé de l'étude de faisabilité du programme de développement urbain (assainissement de la ville de Kinshasa) lancé par l'UE pour un montant de 22 millions d'euros.
Agence Espagnole pour la Coopération Internationale	Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités locales dans les domaines de la planification participative, du budget participatif et de l'intégration de la dimension du genre au niveau local.
Fonds Social de la République	Travaux de réhabilitation de quatre résidences universitaires à Kinshasa.
Fonds Social Urbain de la Coopération Technologique Belge	Organisation du séminaire pour les maires/bourgmestres et agents de la ville de Kinshasa sur la gestion urbaine; exécution d'un programme de planification participative pour les entités territoriales décentralisées, telles les communes populaires à Kinshasa-Est.
Coopération Française	Parrainage et promesse de financement du Programme Alliance des Villes en RDC; séances de travail, échange d'expériences avec le Chef de Projet BEAU/PRODEV.

STRATÉGIE

STRATÉGIE D'ONU-HABITAT DANS LE SECTEUR

Le Plan d'Action National pour l'Habitat (PANH), élaboré avec l'assistance technique d'ONU-HABITAT et l'appui financier du PNUD, préconise une stratégie réaliste pour la relance progressive des activités dans le secteur. Il s'agit notamment de renforcer les capacités institutionnelles et d'encadrement des administrations chargées de la gestion urbaine afin d'améliorer la gouvernance, ainsi que d'opérations d'urgence de réhabilitation des infrastructures urbaines dans les sites à risques, qui correspondent aux zones de pauvreté urbaine.

Pendant la période de relance, et pour atteindre les résultats sectoriels inscrits au DSCRП ainsi que l'Objectif de Développement du Millénaire (réduction de la pauvreté urbaine), trois autres actions stratégiques devraient être menées:

- Prendre des mesures incitatives pour un développement équilibré des villes, notamment l'élaboration de Plans de Développement Urbain (PDU);
- Élaborer une stratégie de renforcement de la sécurité d'occupation foncière en RDC en général, et plus particulièrement d'accès à la terre pour les déplacés internes et autres personnes vulnérables; et
- Agir sur un certain nombre d'éléments déterminants retenus au DSCRП par référence aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment:
 - Cible10: La réduction de moitié de la proportion de personnes sans accès à l'eau potable ni à l'assainissement, notamment dans les bidonvilles, les quartiers anciens et ceux d'auto-construction.
 - Cible11: L'amélioration notable des conditions de vie dans les bidonvilles, notamment l'accès à un logement durable et à la tenure foncière dans les grandes villes, par la mise en place de parcelles assainies et l'assistance à la construction de logements décents.

La stratégie de lutte contre la pauvreté urbaine consiste donc à lier l'expansion des villes à l'accès à des services urbains élémentaires de qualité (santé, éducation, eau potable, électricité, assainissement, logement décent) et ce, tout en intégrant la dimension du genre dans le processus participatif et inclusif de gestion, d'élaboration et d'exécution des programmes de développement urbain en général, et du secteur eau et assainissement en particulier.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme-Pays pour l'Habitat a pour objectif général de contribuer à la résorption des zones de pauvreté urbaine; cela passe par l'appui à la lutte contre la pauvreté urbaine, le développement des capacités techniques et de gestion des structures nationales et locales chargées de la gestion urbaine et foncière, et le relèvement des communautés locales après la sortie de crise.

Le but du Programme est de fournir un dispositif qui facilite la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Habitat, avec la participation de plusieurs bailleurs de fonds dont, entre autres, le Gouvernement de la RDC, et avec l'assistance technique d'ONU-HABITAT.

Les actions à mener concernent les villes incluses dans un profil régional du secteur urbain, dans le programme de l'Alliance des Villes et le programme ONU-HABITAT/Gouvernement espagnol, ainsi que cinq autres villes très affectées par les catastrophes naturelles ou par les conflits.

Il s'agit des villes suivantes: Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Bunia, Matadi, Mbandaka, Mbuji Mayi, Kananga, Kikwit, Bukavu et Goma.

Ces 11 villes accueillent près de 80 pour cent de la population urbaine de la RDC.

MODALITÉS DE GESTION

Le programme sera placé sous la direction du Chargé de Programme ONU-HABITAT (HPM/DRC) et sous le contrôle du Directeur Régional d'ONU-HABITAT pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA/ROAAS). La gestion se conformera aux normes et procédures techniques et financières des Nations Unies.

La mise en œuvre du Programme Habitat en RDC nécessite un renforcement de l'équipe-pays en ressources humaines et matérielles conséquentes.

C'est pourquoi le Chargé de Programme ONU-HABITAT dirigera l'unité de gestion du projet et sera secondé par un analyste.

Le Gouvernement de la RDC mettra des experts nationaux à la disposition du Programme pour en garantir la bonne appropriation et la pérennité. Il sera fait appel à des consultants extérieurs pour renforcer au besoin l'expertise dans des secteurs d'intervention déterminés. Un réexamen tripartite (Gouvernement/ONU-HABITAT/Bailleurs de Fonds) sera l'occasion de revoir les objectifs et activités du Programme Habitat.

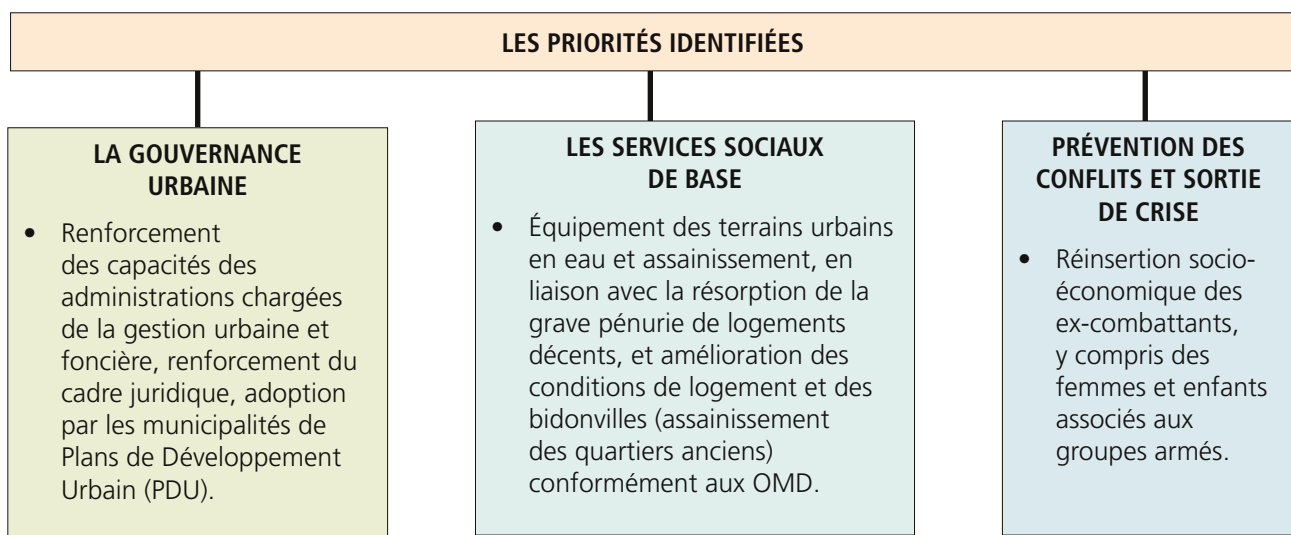
RISQUES

Les conditions dont dépendent la réalisation du programme et les résultats attendus sont les suivantes:

1. La stabilité générale du pays : relance de l'économie, consolidation de la paix, parachèvement du processus électoral, décentralisation et mise en place effective de toutes les institutions de la Troisième République;
2. La mobilisation effective des ressources financières;
3. Le respect strict des protocoles d'accord entre les bailleurs de fonds, le gouvernement de la RDC et ONU-HABITAT sera la condition nécessaire au succès des projets.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

Les domaines d'intervention prioritaire sont définis par référence au Programme d'Urgence du Plan d'Action National pour l'Habitat et aux indications du DSCR/PAP/UNDAF. Il se dégage trois domaines prioritaires du Programme-Pays du Secteur Habitat pour la Période 2008-2009: (i) la gouvernance urbaine, (ii) l'accès aux services sociaux de base, et (iii) la prévention des conflits et la sortie de crise.



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

PRINCIPES CLÉS

Les principes fondamentaux du Programme Habitat sont les suivants: (i) soutenir les priorités et les besoins nationaux formulés dans la stratégie nationale du secteur habitat et dans le DSCR/PAP, ainsi que les engagements, objectifs et cibles de la Déclaration du Millénaire; (ii) apporter l'expertise propre d'ONU-HABITAT aux diverses interventions des agences du SNU et contribuer à une meilleure efficacité; (iii) éviter les doubles emplois dans les interventions et la lourdeur dans la mise en œuvre des projets et programmes; (iv) axer la gestion du programme et son suivi-évaluation sur la matrice de résultats.

INFORMATION

L'information ou la collecte des informations devra être considérée comme l'une des activités du programme. La collecte d'informations, les rapports d'activité et les audits internes sont indispensables pour le suivi-évaluation par rapport à la situation de référence et pour la vérification des indicateurs de progrès vers les objectifs du Programme.

Le mandat d'ONU-HABITAT, son expertise, les manuels de formation, les différents outils développés et les meilleures pratiques peuvent être consultés sur le site Web d'ONU HABITAT, www.unhabitat.org.

CADRE DU PROGRAMME

TABLEAU DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES

Le tableau présente le cadre des résultats. Chaque composante thématique présente les programmes spécifiques liés aux priorités nationales de développement. Les résultats attendus, les principaux indicateurs, les principaux partenaires et le budget pour chacun de ces programmes sont indiqués ci-dessous. Tous les montants sont en dollars US.

MATRICE DES RÉSULTATS/RESSOURCES				
Résultats attendus	Principaux indicateurs	Partenaire principal	Sources de Fonds Visées	Ressources (USD)
Composante 1: Gouvernance urbaine				
La stratégie nationale de l'habitat est alignée sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DSCR).	PANH actualisé et financé à 70%.	Ministère de l'Urbanisme et Habitat	PNUD Gouv. RDC	150,000
Les ressources pour l'habitat sont mobilisées suite à la table ronde.	Organisation de la table ronde des bailleurs de fonds.			
Les capacités de planification et de gestion urbaine des autorités nationales et locales sont développées et renforcées.	Tous les conseillers de deux communes de Kinshasa sont formés et disposent des outils d'élaboration de budget participatif. 60 cadres nationaux et locaux sont formés aux techniques urbaines.	Ville de Kinshasa ; communes de Masina et Ndjili Ministère de l'Urbanisme et Habitat.	Gouv. Espagne Gouv. RDC	500,000 225,600
Des outils d'aménagement urbain et de gestion urbaine sont mis à la disposition des organismes concernés.	Deux villes du pays ont chacune une stratégie de développement urbain. Huit communes de Kinshasa ont un programme-pilote d'amélioration de l'habitat précaire. Au moins 11 villes sur 33 sont dotées d'un plan de développement urbain.	Autorités des villes concernées, BM, AFD, BEAU Ministère de l'Urbanisme et Habitat, Ministère de l'Intérieur	Alliance des Villes, Gouv. RDC PNUD	2,180,000 600,000
Une stratégie de gestion foncière et d'accès à la terre pour les plus vulnérables est formulée.	Les instruments de gestion et de sécurité foncière sont disséminés à travers tous les territoires et communes de l'Est de la RDC.	Ministère des Affaires Foncières	MONUC, UNHCR	900,000
Composante 2: Services sociaux de base et lutte contre la pauvreté urbaine				

TABLEAU DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES

MATRICE DES RÉSULTATS/RESSOURCES				
Résultats attendus	Principaux indicateurs	Partenaire principal	Sources de Fonds Visées	Ressources (USD)
La desserte en eau et en assainissement dans les quartiers précaires, les sites de relogement et dans les marchés publics, est élargie.	<p>Un quartier précaire de Kinshasa est assaini.</p> <p>3 études de faisabilité (sur 8 désignées comme prioritaires par le RUSPS) pour l'amélioration des conditions de logement sont élaborées.</p> <p>9 600 parcelles sont assainies sur le site de relogement.</p> <p>Trois marchés sont assainis.</p> <p>1 000 parcelles pour le relogement sont assainies sur le site de Kinkole.</p>	Autorités de la ville de Kinshasa.	ACP, U.E.	<p>809,318</p> <p>100,000</p> <p>642,000</p> <p>572,809</p> <p>2,100,000</p>
Composante 3: Prévention des conflits et sortie de crise				
La réinsertion durable des ex-combattants par l'auto emploi dans les communautés d'accueil est effective.	4 840 ex-combattants sont formés et outillés pour l'auto-emploi comme maçon-briquetier.	Unité de Pilotage-PNDDR	Banque Mondiale, MDRP	2,122,373
Composante 4: Appui à la valorisation des bonnes pratiques et à la mise en place des observatoires urbains de l'habitat				
L'observatoire urbain de l'habitat est mis en place.	Documents de mise en place de l'Observatoire de l'habitat.	Ministères techniques: Intérieur, Plan, Economie, Genre, Education, Santé.	ONU-HABITAT	77,000
La collecte, le traitement et la publication des données relatives aux indicateurs urbains sont soutenus par ONU-HABITAT.	Nombre d'observatoires urbains locaux mis en place.	Environnement, TPI, Urbanisme&Habitat, Affaires Foncières etc.	ONU-HABITAT	200,000
	Nombre de documents produits et publiés.			

BUDGET DU PROGRAMME

BUDGET DU PROGRAMME

Le tableau reflète le budget du Document de Programme Pays ONU-HABITAT. Le budget présente la somme des montants affectés aux thématiques principales couvertes par le Document de Programme Pays. Le tableau affiche ce financement sur une période de 2 ans et met en évidence les financements acquis et ceux qui ne le sont pas encore pour chacune des composante présentées. Tous les montants sont en dollars US.

Poste budgétaire	Année 1 (USD)	Année 2 (USD)	Montant acquis (USD)	Montant à rechercher (USD)	Montant total (USD)
Composante 1: Gouvernance urbaine					
Gouvernance urbaine.	1.410,000	3.245,600	500,000 (2) 60,000 (3) 2,180,000 (4) 900,000 (5) 3,640,000	1,015,600	4,655,600
Composante 2: Services sociaux de base et lutte contre la pauvreté urbaine					
Services sociaux de base: Eau et assainissement et lutte contre la pauvreté urbaine.	909,318	3,314,809	100,000 (6)	4.124.127	4,224,127
Composante 3: Prévention des conflits et sortie de crise					
Prévention des conflits et sortie de crise.	2,122,373	0	2,122,373 (7)	2,122,373	2,122,373
Composante 4: Appui à la valorisation des bonnes pratiques et à la mise en place des observatoires urbains de l'habitat					
Observatoire urbain de l'habitat "ouh".	177,000	100,000	0	277,000	277,000
Composante 5: Plaidoyer, Communication et mobilisation sociale					
Plaidoyer, communication et mobilisation sociale	150,000	85,000	0	235,000	235,000
Programme Management					
Budget de fonctionnement total	89,543	94,526	160,984 (1)	23,085	184,069
Budget Total	4,858,234	6,839,935	6,023,357	5,674,812	11,698,169

(1) ONU-HABITAT (2) Espagne (3) PNUD (4) BM/MDRP (5) UNHCR (6) ACP/CE (7) Alliance des Villes

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Document de Stratégie et de Croissance pour la Réduction de Pauvreté, DSCRP Final RDC, mai 2006.

Plan d'Actions Prioritaires, RDC, juin 2007.

The five pillars in the CAF/UNDAF and the UNDAF Expanded Results matrixes, DRC-MONUC/UNCT, August 2, 2007.

Plan d'Action National pour l'Habitat, RDC, 2002.

Programme 2007-2012 du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, RDC.

Revue du Programme PNUD, Bureau PNUD, Kinshasa, 2007.

ACRONYMES

ACP	Pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique
AFD	Agence française de Développement
BAAC	Bureau d'Aide et d'Assistance à l'Auto-construction
BEAU	Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme
BM	Banque Mondiale
BRAPA	Bureau Régional d'ONU-HABITAT pour l'Afrique et les Pays Arabes
CAF	Country Assistance Framework
CAP	Cadre d'Assistance Pays
CDS	City Development Strategy
CE	Commission européenne
CNMLS	Conseil National Multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA
DECI	Agence espagnole pour la Coopération Internationale
DSCRP	Document de Stratégie et de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
ENHAPSE	Enquête Nationale sur l'Habitat et le Profil Socio-économique des Ménages en RDC
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
HCPD	Habitat Country Programme Document
HPM	Habitat Programme Manager
IDP	Internally Displaced Person
ILO/OIT	Organisation mondiale du travail
IOM/OIM	Organisation internationale pour les migrations
MDRP	Multi-Country Demobilization and Reintegration Program
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau de coordination des affaires humanitaires (ONU))
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
OVD	Office des Voiries et Drainage
OUH	Observatoire Urbain et de l'Habitat
PANH	Plan d'Action pour l'Habitat

PAP	Programme des Actions Prioritaires
PDU	Plan de Développement Urbain
PNDDR	Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
PNMLS	Programme National de Lutte Multisectorielle contre le VIH/SIDA
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODEV	Projet de Développement Urbain
REGIDESO	Régie de Distribution de l'eau
RUSPS	Rapid Urban Sector Profiling for Sustainability
SNEL	Société Nationale d'Electricité
SNU	Système des Nations Unies
UNADF	Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPPE-SRP	Unité de Pilotage du Processus d'Elaboration et Mise en Œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
WHO/OMS	Organisation mondiale de la santé

RÉSUMÉ

La préparation du Document de Programme-Pays pour le secteur de l'Habitat (HCPD) nous donne l'occasion d'aligner la Stratégie et le Plan Institutionnel d'ONU-HABITAT 2008-2013 sur les objectifs et priorités du Gouvernement de la RDC dans le secteur des établissements humains, et de contribuer avec les programmes d'autres agences du Système des Nations Unies à la bonne application du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF).

Le HCPD de la RDC s'articule d'une part, sur les domaines de programmation de l'UNDAF qui traitent des établissements humains; et d'autre part, sur le programme d'action 2007-11 du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat de la RDC.

Le Système des Nations Unies soutient les priorités et les besoins nationaux inscrits au Document de Stratégie et de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (DSCR), et au Programme d'Actions Prioritaires (PAP) 2007-2008.

Le PAP s'est assigné, pour la fin 2008, des objectifs stratégiques pour la mise en œuvre des "cinq chantiers" du Président de la République Démocratique du Congo, à savoir: les infrastructures, l'emploi, l'éducation, la santé et l'eau.

Cependant, le développement urbain ne figure pas parmi les domaines de concentration du PAP. Il faudrait recourir aux ressources extrabudgétaires pour financer le Programme d'actions du secteur Habitat en RDC. A cet effet, le HCPD préconise l'organisation d'une table ronde sectorielle de bailleurs de fonds en vue de mobiliser les ressources nécessaires au financement du Plan d'Action National pour l'Habitat.

Les trois grands axes du HCPD sont les suivants: (i) gouvernance locale (renforcement des capacités des administrations chargées de la gestion urbaine et foncière, renforcement du cadre juridique, mise au point des Plans de Développement Urbain); (ii) équipement des nouveaux terrains urbains en réseaux d'eau et d'assainissement; (iii) amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles.



© UNITED NATIONS

EXECUTIVE SUMMARY

The development of the HABITAT Country Programme Document (HCPD) gives us the opportunity to match the objectives of the MTSIP 2008-2013 with those of the Government of the DRC in the human settlements area. This also gives UN-HABITAT an opportunity, together with other UN Agencies, to build a United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) for the country.

This HCPD is based on the Human Settlement areas of the country's UNDAF, and on the Action Plan 2007-2011 led by the DRC Ministry of Urban Planning and Housing. The UN system supports the priorities and needs embodied in the DRC Poverty Reduction Strategy Document (DSCR) and Priority Action Plan (PAP) 2007-2008 as well as in the MDGs. By the end of 2008, the PAP seeks to achieve the objectives related to the implementation of the "Five Pillars" which the President of the Democratic

Republic of Congo has validated: infrastructure, employment, education, health and housing.

Housing is not part of the PAP strategies, however. Similarly, the Development Programme for the Medium Term 2009-2012, as discussed at the DRC Consultative Group meeting in November 2007 in Paris, does not include the housing and urban development sector. Therefore, extra-budgetary funding is required for the Habitat sector in DRC. To this end, the HCPD calls for a donor roundtable to mobilize resources necessary to the funding of the National Housing Action Plan (PANH). The three other focus areas of the HCPD are as follows: local governance in association with efforts to address the large deficit in decent housing and improve housing conditions and informal settlements pursuant to the MDGs



UN HABITAT

Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (ROAAS)
B.P. Box 30030, Nairobi, Kenya
Tel: (+254) 20-762 3075, www.unhabitat.org

Chargé de Programme ONU-HABITAT en RDC:
Mr. Kanene Mudimbadu Corneille (corneille.kanene@unhabitat.org)